

Laïcité : *jeudi 7 décembre* un geste très symbolique

A l'occasion du 112^e anniversaire de la loi du 9 décembre 1905, entraînant la séparation des Eglises et de l'Etat, un arbre de la laïcité a été planté, place du 8-Mai-1945 à Curel, hier matin.

C'est à l'initiative de l'association des Délégués départementaux de l'Education nationale (DDEN 52) que cette cérémonie s'est déroulée.

Dix-sept opérations du même genre ayant été programmées simultanément en Haute-Marne dans le cadre de la Semaine de la laïcité.

En présence des enfants des écoles, de leurs enseignantes, des parents d'élèves et d'élus des communes de Curel, Chevillon et Osne-le-Val, c'est un catalpa qui a été planté sur la place du village, à proximité de l'école maternelle.

A cette occasion, les élèves ont chanté sur le thème de la laïcité, mais ont également présenté quelques-unes de leurs créations réalisées tout spécialement. Les maires des trois municipalités ont fixé un ruban tricolore sur le catalpa, essence décorative et exotique, mais rustique.

Cet arbre a également été agrémenté de feuilles factices représentatives du véritable feuillage qui poussera à la belle saison. Odette Hanser, déléguée DDEN de secteur, a rappelé à l'assistance que c'est la laïcité qui permet à l'école publique d'accueillir tous les enfants, quelles que soient leurs origines, leurs convictions et leur appartenance sociale, pour un même accès au savoir dans la



Un arbre a été symboliquement planté, place du 8-Mai-1945.

construction de citoyens libres et responsables. La déléguée a également appelé à la vigilance de chacun pour ne pas laisser entrer, au sein de l'école publique, véritable pilier de notre république, la moindre amorce d'une idéologie sectaire et communautariste.

L'assistance, qui a vivement applaudi la déléguée, a ensuite été invitée à interpréter "La Marseillaise". Quant à l'association des DDEN 52, selon son président André Guyot, elle est financée par les cotisations de ses membres mais bénéficie de subventions. Ses bénévoles soutiennent l'Education nationale dans ses activités scolaires ou périscolaires, sans intervenir dans le domaine pédagogique.



Odette Hanser, déléguée de secteur (DDEN 52) a rappelé les grands principes, modernes et républicains, qui régissent la laïcité et assurent l'égalité des citoyens.